



CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

Conseiller en prévention  
spécialisé en hygiène au travail

mvq www.mvq.be

**UCL**  
Université  
catholique  
de Louvain

École Polytechnique de Louvain

## L'ÉQUIPE ORGANISATRICE

- **Pr. DENIS DOCHAIN**, professeur ordinaire à l'École Polytechnique de Louvain et à l'Institute of Information and communication technologies, Electronics and Applied Mathematics, Responsable académique
- **BÉATRICE HENNE**, Directrice du Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant wallon - C.P.F.B. asbl

### CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

Les participants qui suivent le programme et réussissent l'épreuve d'évaluation se voient délivrer un Certificat d'université « Conseiller en prévention spécialisé en hygiène au travail », assorti de 35 crédits. Outre la valorisation personnelle du certificat dans le plan de formation du participant, les crédits octroyés peuvent être valorisés lors de la poursuite d'une formation académique en Europe, pour autant qu'ils soient validés par le jury du programme auquel le participant souhaiterait s'inscrire par la suite.

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

FORMATION  
CONTINUE 

## EN PRATIQUE

### LIEU ET CALENDRIER

Les cours sont organisés sur le site de Louvain-la-Neuve. Ce module comprend 280 heures. Les cours débutent le 14 septembre 2018 pour se terminer le 20 décembre 2019. Ils se donnent les vendredis de 9 à 12h et de 13h à 16h pendant 47 semaines hors congés scolaires.

### DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à 4200 euros. Ce prix couvre le minerval, les supports de cours digitaux, la carte d'étudiant et l'accès au site et aux infrastructures.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent être détenteurs d'un master et d'une attestation de réussite du module multidisciplinaire de base (120 heures) délivrée par un organisme de formation agréé par le SPF emploi et concertation sociale. Celui-ci est organisé par le C.P.F.B. chaque année, de septembre à février (agrément du SPF emploi, travail et concertation sociale jusque 2021).




### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les candidats sont invités à remplir le formulaire d'admission en ligne reprenant :

- Leur parcours de formation
- Leur expérience
- Leur motivation à suivre

Les dossiers d'admission seront examinés, dans leur ordre d'arrivée, par les responsables académiques du certificat

### EN SAVOIR PLUS

-  [www.certificat-cp-hygiene.be](http://www.certificat-cp-hygiene.be)
-  +32 (0)10 47 90 18 (secrétariat - Nathalie D'HAESE)
-  [certificat-cp-hygiene@uclouvain.be](mailto:certificat-cp-hygiene@uclouvain.be)

Avec la participation de



BELGIAN  
SOCIETY FOR  
OCCUPATIONAL  
HYGIENE



Photo de couverture: © Shutterstock



# Conseiller en prévention spécialisé en hygiène au travail

2018-2019 • 1<sup>re</sup> édition

 [www.certificat-cp-hygiene.be](http://www.certificat-cp-hygiene.be)

### VENIR OU REVENIR À L'UCL

- pour évoluer professionnellement
- pour actualiser vos connaissances
- pour acquérir des compétences dans des domaines innovants

### LES 14 FACULTÉS DE L'UCL PROPOSENT PLUS...

- d'une centaine de certificats d'université
- d'une vingtaine de masters et masters complémentaires
- d'une cinquantaine de programmes qualifiants

Et des nouvelles formations chaque année

POUR UN PUBLIC D'ADULTES  
ENGAGÉS DANS LA VIE  
SOCIO-PROFESSIONNELLE

FORMATION  
CONTINUE



AVEC LE SUPPORT DE  
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE  
FORMATION CONTINUE (IUFC)  
DE L'UCL

À découvrir sur :  
[www.uclouvain.be/  
formation-continue-catalogue](http://www.uclouvain.be/formation-continue-catalogue)



## CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ (35 CRÉDITS ECTS)

# Conseiller en prévention spécialisé en hygiène au travail

Tout employeur est légalement tenu de veiller au bien-être au travail qui est défini comme l'ensemble des facteurs relatifs aux conditions dans lesquelles le travail est exécuté : la sécurité au travail, la protection de la santé du travailleur, la charge psychosociale occasionnée par le travail, l'ergonomie, l'hygiène au travail, l'embellissement des locaux, les mesures prises en matière d'environnement.

Le conseiller en prévention spécialisé en hygiène au travail est une fonction définie à l'article II.4-22 du code du bien-être au travail.

Ce certificat a pour objectif de former des diplômés de l'enseignement supérieur de type long et universitaire au métier de conseiller en prévention spécialisé en hygiène du travail suivant les critères de l'annexe II.4-6 du code du bien-être au travail. Ce professionnel aussi appelé hygiéniste du travail s'occupe de la protection de la santé des travailleurs.

### LE PUBLIC

Toute personne travaillant par la prévention et le bien-être au travail œuvrant dans toutes les branches de l'industrie mais aussi dans les services publics, les hôpitaux, les organismes d'utilité publique et le monde académique. Elle peut être rattachée à un service interne ou externe pour la prévention et la protection au travail, à un laboratoire spécialisé ou encore à une institution de recherche.

### LES ATOUTS DU PROGRAMME

- Une formation pluridisciplinaire
- La présence conjointe d'experts professionnels et académiques
- Des travaux pratiques appliqués à chaque élément du programme
- Des études de cas in situ
- Un accompagnement pendant toute la durée de la formation



Consultez le programme détaillé  
et la liste des intervenants sur notre site :  
[www.certificat-cp-hygiene.be](http://www.certificat-cp-hygiene.be)

*“L'hygiène du travail est la discipline qui anticipe, reconnaît, évalue et contrôle les risques pour la santé dans le cadre du travail, dans le but de protéger la santé et le bien-être des travailleurs et de sauvegarder la communauté au sens large.”*

INTERNATIONAL OCCUPATIONAL HYGIENE ASSOCIATION



## LE PROGRAMME

### 1. Les principes et concepts de base concernant l'hygiène du travail

- Législation, code, normes et méthodes, hygiène du travail en lien avec les maladies professionnelles
- Introduction générale en toxicologie, statistiques et épidémiologie des hygiénistes du travail, les propriétés physico-chimiques des agents

### 2. Les agents chimiques

- Législation, CLP GHS et REACH (toxicologie réglementaire), évaluation des risques, réalisation d'une campagne de prélèvements, interprétation des résultats, stratégies de mesure
- Exercices pratiques avec des appareils de mesures à lecture directe

### 3. Les agents physiques

- Facteurs d'environnement thermiques et climatisation, bruit, vibrations mécaniques, rayonnement ionisant, rayonnement non-ionisant, ventilation et évaluation de la ventilation

### 4. Les agents biologiques

- Législation, analyse des risques biologiques, mesures de prévention spécifiques, aide à la communication et sensibilisation
- Lien avec la biosécurité et l'hygiène hospitalière

### 5. Liens avec les autres domaines du bien-être au travail

- Sécurité, ergonomie, aspects psychologiques, médecine du travail, environnement

### LES OBJECTIFS

- Reconnaître et de documenter les facteurs de risques physiques, chimiques et biologiques
- Conduire une évaluation et, si nécessaire, des mesurages des conditions d'exposition à ces facteurs de risques
- Formuler et justifier des recommandations pour éviter, éliminer, réduire ou surveiller les risques encourus dans les situations de travail
- Rédiger un cahier de charges pour des laboratoires externes

### LA PÉDAGOGIE ET L'ÉVALUATION

La formation alterne :

- cours en présentiel qui intègrent des travaux pratiques
- séminaires
- débats
- études de cas in situ

L'épreuve d'évaluation consiste en :

- *Le Journal Club* : Présentation et débat à partir d'un article scientifique
- L'inventaire et l'évaluation, en équipe de travail, des risques en situation pratique
- Un travail de fin d'études qui vise à développer la maîtrise et l'intervention pratique. Ce travail est défendu devant un jury.